



DOSSIER DU MOIS

Sécurité routière :

Règles de bonne conduite et courtoisie au volant

Civisme et courtoisie vont de pair.

Le printemps et les beaux jours sont de retour. Ce mois d'avril, les jardins familiaux ont été ouverts et chacun va reprendre ses activités d'été. Une première campagne de nettoyage organisée par la commune qui a regroupé 15 personnes au mois de mars, a permis de nettoyer les rives des étangs du Rhône.

Au volant, pensons à réduire nos vitesses dès le panneau d'agglomération de Culoz.

Soyons prudents, pensons aux autres.

Bonne lecture.

L'adjoint à la communication

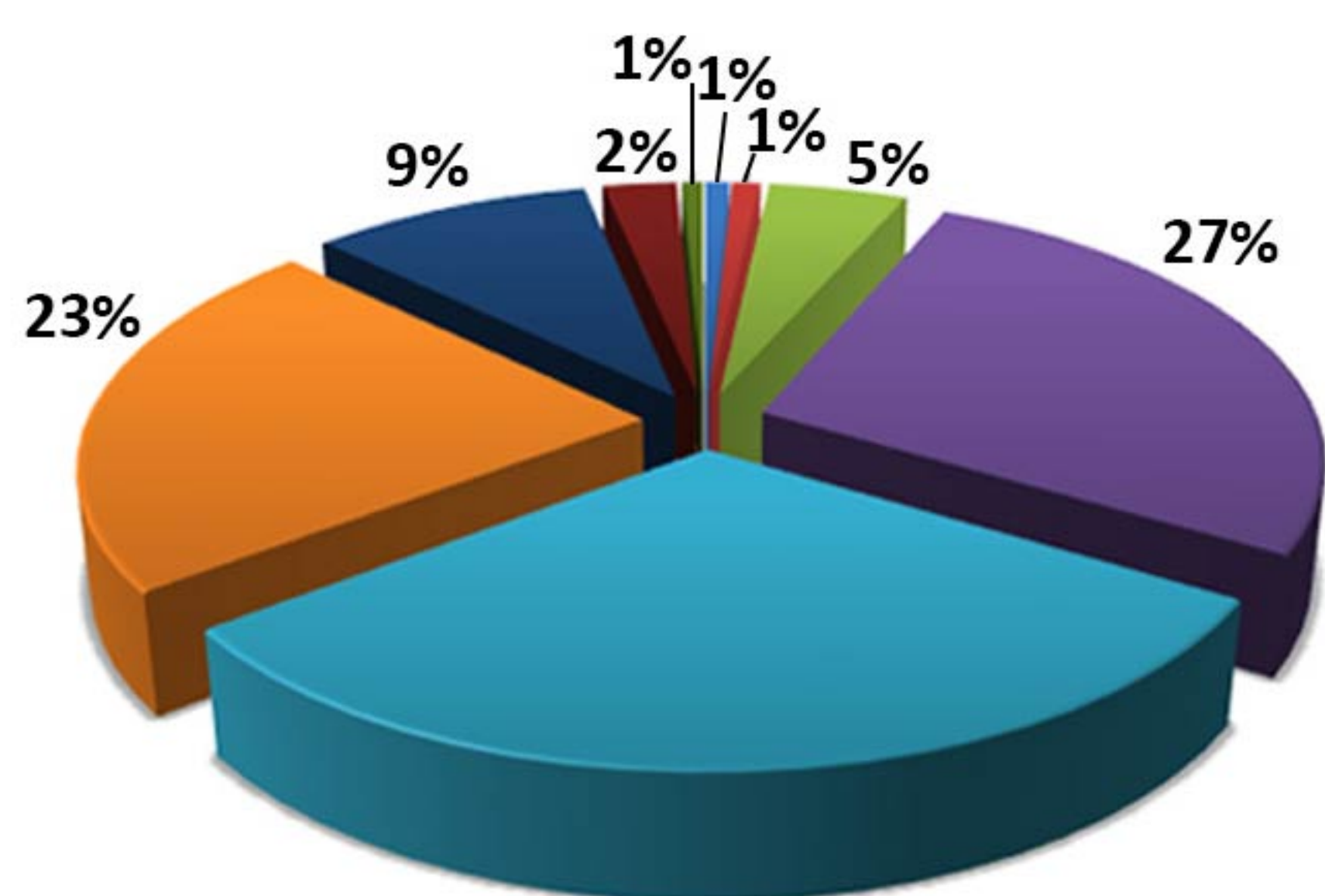


QUELQUES STATISTIQUES

RUE DU RHONE **66 %** soit les 2/3

901 véhicules / jour dans le sens de circulation entrant

des véhicules sont en excès de vitesse



3%

des véhicules sont en excès de vitesse d'au moins **30 km/h** par rapport à la vitesse règlementaire.

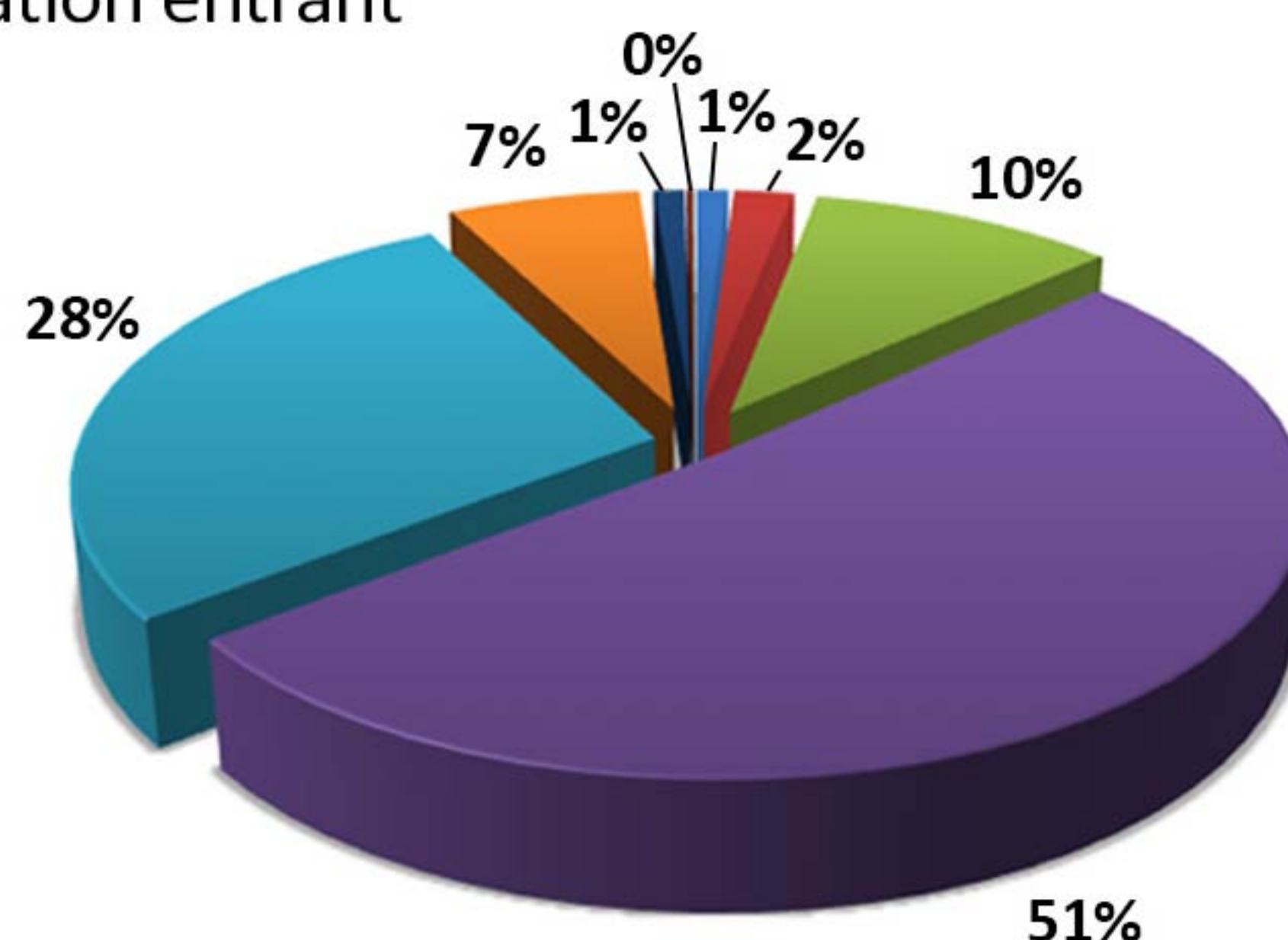
SUPPRESSION DE **3 POINTS** SUR LE PERMIS



RUE FALCONNIER **36 %** soit plus d'1/3

1452 véhicules / jour dans le sens de circulation entrant

des véhicules sont en excès de vitesse



DANGEROUSITÉ : circulation dense impliquant des sorties d'usine, d'école, poids lourds, pompiers, zone commerciale...





LES REGLES D'OR POUR UNE CONDUITE COURTOISE ET SERENE :



ATTACHEZ VOTRE CEINTURE

À l'avant comme à l'arrière, c'est obligatoire.

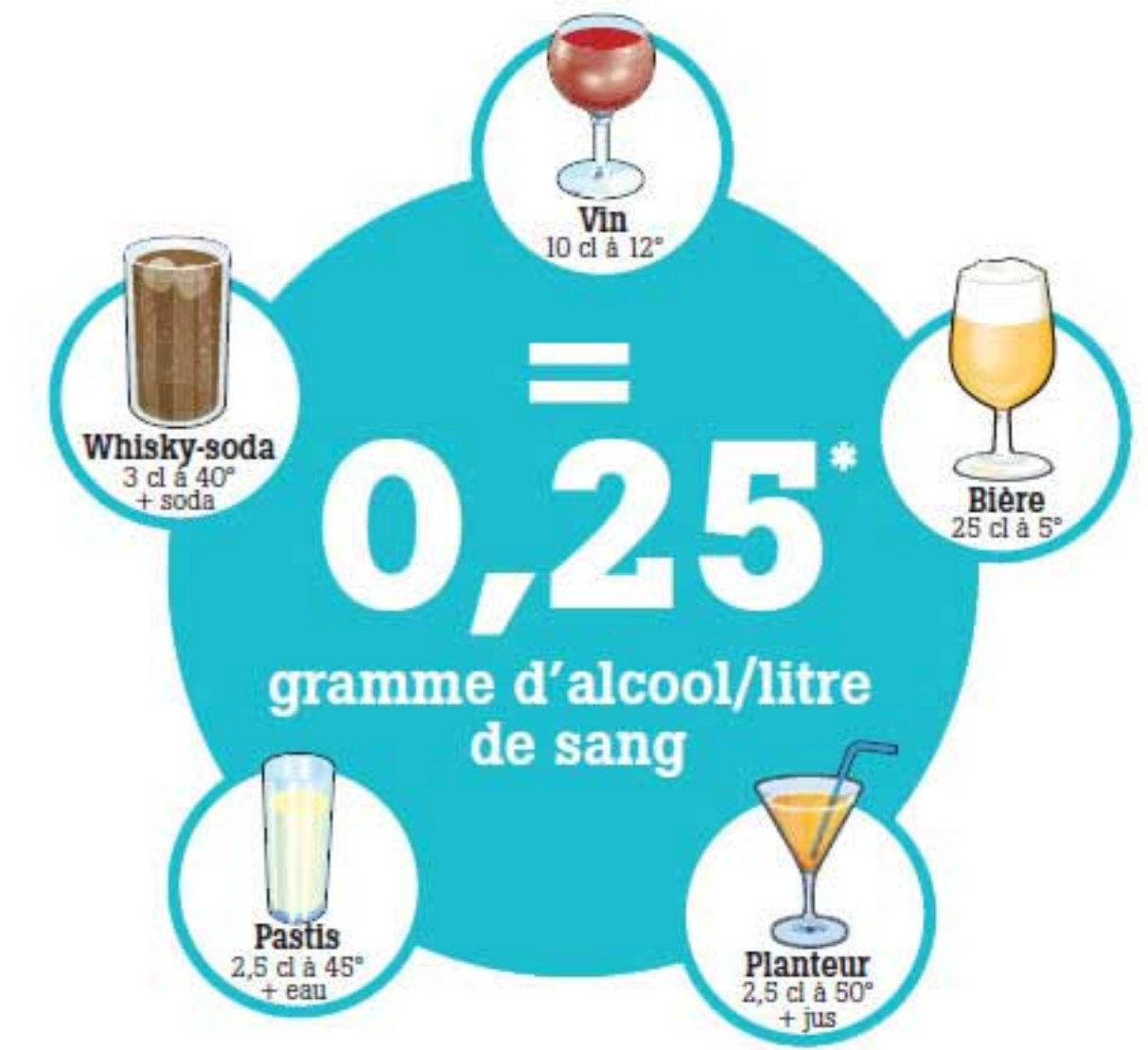
Installez vos enfants dans un dispositif adapté. Jusqu'à l'âge de 10 ans, les enfants doivent être installés dans un siège homologué UE, adapté à leur âge, leur morphologie et leur poids.



ALCOOL

Il est interdit de conduire avec une alcoolémie $\geq 0,5$ g d'alcool par litre de sang.

Ne prenez pas de risque, soyez responsable : celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas.



NE CONDUISEZ PAS SOUS L'EMPRISE DE LA DROGUE

Elle augmente considérablement le risque d'accident. Leur consommation est interdite par la loi.

Soyez prudent en cas de prise de médicaments. Lisez attentivement la notice.



Soyez prudent

Ne pas conduire sans avoir lu la notice



Soyez très prudent

Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé



Attention, danger : ne pas conduire

Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin

CANNABIS + ALCOOL = 14 FOIS PLUS DE RISQUES D'ACCIDENT MORTEL.

Chaque verre consommé fait en moyenne monter le taux d'alcool dans le sang de 0,25 g/l de sang. Ce chiffre peut varier selon le sexe, l'âge, la corpulence.



SOMNOLENCE / FATIGUE

Méfiez-vous des risques de somnolence au volant.

EN TELEPHONANT AU VOLANT, VOUS MULTIPLIEZ PAR 3 LE RISQUE D'ACCIDENT.



ATTENTION / VIGILANCE

- Soyez attentif aux autres usagers.
- Restez concentré.
- Ne téléphonez pas en conduisant.

SUR AUTOROUTE, 1 ACCIDENT SUR 3 EST DU A LA SOMNOLENCE AU VOLANT.
(source : ASFA)



VITESSE

Respectez les limitations de vitesse et les distances de sécurité.

LA VITESSE EST A L'ORIGINE D'AU MOINS 26% DES ACCIDENTS MORTELS.

SUR AUTOROUTE 1 TRAIT = DANGER 2 TRAITS = SECURITE

PARTAGE DE LA RUE

Tenez compte des autres usagers plus vulnérables que vous. Faites preuve de prudence à l'égard des deux-roues motorisés, des vélos et des piétons.

ACTIONNEZ VOS CLIGNOTANTS

Pour signaler à l'avance vos intentions de manoeuvres à tous les usagers.

ETRE COURTOIS, C'EST AVANT TOUT RESPECTER LA SECURITE ET LA DIFFERENCE D'AUTRUI.

LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE :

Depuis 2009, tous les conducteurs peuvent accéder à leur solde de points via le site sécurisé <https://www.telepoints.info>. Cette information est gratuite et importante pour tous les titulaires d'un permis de conduire quelque soit sa catégorie.



Les stages de sensibilisation au risque routier, dit "stage de récupération de points" sont des rendez-vous citoyens pour tous ceux qui partagent l'espace routier et qui souhaitent conserver leur titre de conduite à l'issue d'infractions répétées.

Des stages sont régulièrement organisés à proximité de CULOZ. Toutes les infos pratiques : <http://www.stage-recuperation-points.com>

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES



LES POMPIERS VOUS INFORMENT

Si vous êtes témoin d'un accident de la circulation, il y a 3 étapes importantes à respecter :

PROTEGER Pour éviter le sur-accident : pour vous-même, pour la victime ou les autres témoins et ne pas mettre d'autres vies en péril.



- Allumez vos **feux de détresse** en arrivant en vue de l'accident.
- Garez votre véhicule **après** le lieu de l'accident.
- Mettez un **Gilet Haute Visibilité** avant de descendre de votre véhicule.
- Mettez vos passagers à l'abri sur le bas-côté (ou derrière une barrière de sécurité).
- Si c'est possible, coupez le contact du véhicule accidenté et serrez le frein à main.
- Prévenez les autres automobilistes en installant un ou plusieurs **triangles de signalisation** à 150m ou 200m, si possible avant et après l'accident.
- Ne retirez pas le casque d'un motard accidenté.
- La victime d'un accident ne doit être pas être bougée sauf en cas de **danger vital** !
- Réconfortez la victime et **parlez-lui**.

En **2014**, à Culoz, ont eu lieu **12 AVP** (Accident Voie Publique) impliquant des VL (Véhicule Léger) ou 2 roues ou PL (Poids Lourd), avec pour bilan 20 blessés légers et 1 grave.

ALERTER **Quand alerter ?** Le plus tôt possible après analyse rapide de la situation.

Quel numéro appeler ? **18** : Les Sapeurs-pompiers
112 : Numéro européen d'urgence
15 : SAMU, pour les problèmes urgents de santé
Ces numéros sont accessibles gratuitement.



Que faut-il dire ?

Observez la situation. La précision de vos informations permettra de donner une image exacte aux services de secours : numéro de téléphone d'où vous appelez, nature du problème (accident, malaise, incendie...), risques éventuels (explosion, incendie, effondrement, circulation coupée...), localisation du lieu de l'accident, nombre et état des victimes...

SECOURIR **Que faut-il faire ?**

- Si vous avez fait une formation de premiers secours, appliquez les gestes qui s'adaptent à la situation.
- Sinon, écoutez les conseils que vous donneront les services de secours.
- Continuez à reconforter la victime et à lui parler.
- Surveillez toute évolution de l'état de la victime et signalez-la aux secours.



SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

Les parents ont un rôle prépondérant à jouer dans l'éducation routière de son enfant puisque ce sont eux qui vont l'accompagner dans ses déplacements.

Le trajet vers l'école doit être l'occasion de sensibiliser l'enfant à son environnement, lui montrer les comportements les plus sûrs et le mettre sur la voie de l'autonomie.

SUR LE TRAJET, MONTREZ-LUI LES ENDROITS QUI, MÊME EN MARCHANT SUR LE TROTTOIR, PEUVENT PRÉSENTER UN DANGER : Les sorties et entrées de garage, les parkings... et tous les endroits où les véhicules peuvent couper le trottoir.

PARTEZ SUFFISAMMENT TÔT POUR NE AVOIR A VOUS PRESSER : La peur d'être en retard peut générer chez l'enfant des angoisses qui vont lui faire adopter des comportements imprévisibles.

AU FIL DES MOIS ET DES SAISONS, FAITES LUI DÉCOUVRIR QUE CERTAINS DANGERS VONT APPARAÎTRE DANS L'ANNÉE : La nuit, la mauvaise visibilité, la pluie, la chaussée glissante, la neige, les feuilles mortes...

LORSQUE L'ENFANT EST PETIT, METTEZ EN PLACE DEUX RÈGLES SIMPLES : Donner la main en toute circonstance, marcher du côté des maisons sur le trottoir, jamais au bord de la route.

APPRENEZ-LUI A TRAVERSER UNIQUEMENT SUR LES PASSAGES PROTÉGÉS : à s'arrêter devant la bordure du trottoir, pas trop près de la chaussée, à regarder d'abord puis à ne traverser que si les voitures sont très loin ou si elles sont bien arrêtées, à traverser sans courir (risque de chute) et sans revenir en arrière...



Depuis plusieurs mois, la Communauté de Communes propose un service de transport à la demande. Il s'agit d'un service "porte à porte" réservé aux personnes répondant à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- âgées de 60 ans et plus
- à mobilité réduite
- en insertion
- en recherche d'emploi

**Renseignements
et inscriptions :**
0 800 800 904



ARRIVEE DU PRINTEMPS : TRAVAUX EXTERIEURS

QUELLE EST LA REGLEMENTATION ?

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que **tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses** ou **scies mécaniques** ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

LE BRULAGE DES DECHETS VERTS

Suivant l'arrêté préfectoral de septembre 2005, la pratique locale de brûlage des déchets verts est réglementée.

www.culoz.fr/environnement/arrete-brulage.pdf

Tout brûlage à l'air libre est interdit en agglomération quelle que soit la période.

Rappelons également que les dépôts sauvages de détritiques ou de déchets de chantier sont formellement interdits.

Pour la collecte de ce type de déchets, **le SIVOM vous accueille les lundis, mercredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h.**

Et mardis, jeudis et vendredis de 14h à 19h (horaires d'été).



UNE PRATIQUE POLLUANTE

Le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs de fumée.

Des solutions existent : le compostage, le paillage ou la collecte en déchetterie...

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules que 100 à 1000 allers-retours pour rejoindre une déchetterie située à 10km, en fonction du type de véhicule utilisé.

http://www.culoz.fr/img/plaquette_brulage.pdf

EVENEMENTS A VENIR : AVRIL 2015

www.culoz.fr / 04 79 87 00 29 / mairie@culo.fr



**11
AVRIL**

PORTES OUVERTES
Par le Club d'Athlétisme
Gymnase Jean Falconnier

**12
AVRIL**

STAGE
Par Danse Détente
Salle de judo Jean Falconnier

**12
AVRIL**

THÉ DANSANT
Par la FNACA
Salle des Fêtes

**17
AVRIL**

JAM - Scène ouverte
Par l'Association de la Place du Four
Salle des Fêtes

**17
AVRIL**

STAGE
Par Danse Afric'Ain
Salle de Judo

**19
AVRIL**

SALON DU LIVRE
Par Enlivrez-vous
Gymnase Jean-Louis Falconnier

**01
MAI**

VENTE DE MUGUET
Par le Sou des Écoles

**02
MAI**

**DÉFILÉ
ET FÊTE DES CLASSES EN 5**
Salle des Fêtes